

# Établissement des paies – niveau I

## Objectifs pédagogiques de la formation

- Avoir les bases pour établir un bulletin de paie et calculer les cotisations sociales
- Comprendre la réduction des cotisations salariales et patronales.

## Bénéficiaires

Personnel administratif amené à établir un bulletin de paie sans aucune connaissance de la paie

## Pré-requis éventuels nécessaires

Connaître la Loi Tepas

## Programme / contenu pédagogique

### ○ SESSION 1

- La réalisation de la paie
- Les mentions obligatoires
- Le bulletin de paie simplifié avec les différentes rubriques
- Les taux et les assiettes
- Exercices

### ○ SESSION 2

- Les heures supplémentaires et complémentaires
- La loi TEPA
- Exercices

### ○ SESSION 3

- La réduction des cotisations patronales (ex réduction Fillon)
- Exercices

### ○ SESSION 4

- Les différentes tranches, les bases.
- Les cotisations Urssaf, Chômage, retraite complémentaire, ...
- La limite de la base CSG/CRDS.
- Exercices

## Compétences attendues à l'issue de la formation

Savoir lire et analyser un bulletin de salaire

## Intervenant

Christophe MOREAU, Formateur/Consultant expert en Comptabilité, Paie, Social et Fiscalité

## Accompagnement et outils pédagogiques

Formation 100 % à distance. Pour chaque séance, l'intervenant vérifie tout d'abord que les participants sont bien connectés et n'ont pas de soucis matériel.

Alternances d'apports théoriques et d'exercices pratiques / Support numérique & Vidéos

Un espace numérique de formation est mis à disposition des participants pour :

- la consultation des supports de cours,
- la participation aux classes virtuelles avec l'outil Big Blue Botton
- la diffusion d'informations générales à portée pédagogiques (planning, livret formation, etc)
- un espace d'échange entre le formateur, les élèves et le coordinateur pédagogique

Les cours comportent à la fois des temps d'échange en visio avec la classe virtuelle, ainsi que via le forum.

## Evaluation des compétences acquises

Quizz sur la plateforme Socrative

## Evaluation de la formation

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise d'une attestation de fin de formation

## Durée et planification

12 heures réparties en quatre séances : ► [Se référer au planning](#)

## Tarif

850 € pour 12 heures

Somme forfaitaire exonérée de TVA

Ouverture de la formation soumise à un minimum de 3 inscrits

### BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**Entreprise / Organisme :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tél. :** ..... **SIRET :** .....

**Email (signataire ou gestion de la convention) :**

Souhaitez inscrire à la formation **Établissement des paies – niveau I**

Dans le cadre d'un financement FNE - OUI :  Non :

Le/s participant/s suivant/s :

\* Informations indispensables à l'ouverture du compte sur la plateforme d'enseignement numérique de formation

	civilité	nom	prénom	date de naissance*	email de connexion*
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Si vous souhaitez inscrire plus de salariés à cette formation, n'hésitez pas à joindre une liste en annexe de ce document.

Date : [Se référer au planning](#)

Nombre d'heures : 12 heures

Montant par participant : 850 € exonéré de TVA.

Montant total de la présente convention = 850 € x =

(Nombre participants x coût formation)

#### Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

**N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 – code APE 8542Z**

Cnam – Direction du marketing et de la relation client  
25 bd Guy Mollet – bp 31115 – 44311 Nantes cedex 3  
tél. : 02 40 16 16 60 – entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

Un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

### **La formation ouverte à distance**

Les formations sont dispensées en FOAD (formation ouverte à distance) et le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - **Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.**

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un enseignant, via la plateforme numérique de formation du Cnam à l'aide de supports pédagogiques spécifiques et d'échanges réguliers.

Le Cnam dispose d'un espace numérique de formation (ENF), portail numérique intégrant une plateforme numérique de formation. Chaque stagiaire a un compte personnel d'accès. Des contenus de cours (sous forme de ressources numériques de type pdf, vidéo, exercices, quiz d'acquisition de connaissances et d'autoévaluation, exercices collaboratifs, cas pratiques...) sont proposées selon un scénario pédagogique conçu en fonction des objectifs à atteindre, et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

Lors de l'usage de l'espace numérique de formation, une assistance technique est prévue.

L'entreprise s'engage avant l'inscription à valider que le salarié inscrit est équipé et connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

### **Dispositions financières :**

Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Dans le cas d'une convention FNE, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de la DIRECCTE ou de son OPCO.

### **Annulation d'inscription**

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dûs.
- ❖ Hors dispositif FNE le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

En cas d'annulation de ce stage court par le Cnam des Pays de la Loire, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, le versement effectué vous sera entièrement restitué par virement.

### **Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

### ***Règlement***

Le paiement par virement bancaire est à privilégier afin de ne pas retarder la validation des inscriptions :

Merci de joindre copie de l'avis de virement à votre inscription.

IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158

**Entreprise :**

**Nom signataire :**

**Prénom signataire :**

**Fonction :**

Pour l'organisme de formation  
Cnam des Pays de la Loire  
et par délégation de son directeur  
Yannick Lefeuvre  
Sébastien Bricaud  
Responsable Plateforme administrative  
Signature et cachet